

Nombre de conseillers

-en exercice 15
-présents 11
-votants 14

**Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 30 Octobre 2020
de la Commune de NEUVILLE-BOSC**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 Octobre 2020, par le Maire, Annie LEROY, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mmes DÉCAMP, LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER, OUGLIS-HENRY
Mrs CATTELOIN, COULETEL, FLEURY, GOMES, RAYNAUD

Etaient représentés : Mme MARCHAL donne pouvoir à Mme DÉCAMP
Mr DUPUY donne pouvoir à Mme LEROY
Mr SAINT- POL donne pouvoir à Mme LEROY

Absent excusé : Mr DUJARDIN

Secrétaire de séance : Mme DÉCAMP Virginie

Ouverture de séance : 20 heures

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 Juin 2020, préalablement porté à la connaissance des Conseillers Municipaux par mail, est adopté à l'unanimité .

1/ Point de situation

- Madame Le Maire remercie Romain COULETEL et Juliette LEJEUNE quant à l'organisation des Journées du Patrimoine tant en ce qui concerne l'exposition de peintures et de photos que le concert (la quête a rapporté 360€ répartis par moitié entre les musiciens en plus de leur cachet et la Commune).
Merci également aux artistes exposants et musiciens et à tous les participants.
Il est envisager l'amélioration de la sonorisation de l'église.
Romain COULETEL est en charge de ce dossier.
- Effectifs RPI année scolaire 2020-2021

Ecole maternelle Monts Directrice : Mme SALVANT
PS = 7
MS = 3
GS = 12

Ecole élémentaire Neuville-Bosc Directeur : Mr DAUBOUIN
Mr BURE
CP = 5
CE1 = 8
CE2 = 2
Mr DAUBOUIN
CM1 = 8
CM2 = 6

Soit un total de 51 élèves (idem 2019-2020)

- COVID 19

Compte tenu de la gravité de la situation sanitaire nationale, le Président de la République a mis en œuvre un confinement sur l'ensemble du territoire le Jeudi 29 Octobre à minuit, sachant que les écoles resteront ouvertes avec des protocoles sanitaires renforcés. Les activités périscolaires seront maintenues et les guichets de service public resteront ouverts.

- La rentrée scolaire du lundi 2 Novembre se fera aux horaires habituels, avec une minute de silence en hommage à Samuel PATY à 11h.
- Le conseil d'école prévu le lundi 2 Novembre ne se tiendra pas. Mr DAUBOUIN, directeur de l'école de Neuville-Bosc souhaite le reporter à une date ultérieure en raison de la crise sanitaire et du renforcement du plan VIGIPIRATE.

- Mr DAUBOUIN interroge sur les points suivants :

- Petits travaux de maintenance : la prise en charge en revient à Francis PESTY
- Réunion de la commission sécurité à l'école : Mme le Maire sollicite les membres de cette commission. Il sera proposé une date en semaine 46 ou 47.
- Projet d'école 2018-2021 : Quelle enveloppe budgétaire la Commune serait-elle susceptible d'allouer en 2021 ? Madame Le Maire souhaite que soit proposé un cahier des charges chiffré avant toute prise de décision.

- Noël des enfants : en raison de la crise sanitaire, le spectacle prévu est annulé. Comme les années précédentes les enfants (dont les parents résident à Neuville-Bosc) les plus jeunes (jusqu'à 5ans) recevront un jouet, les autres (de 6 à 11 ans) une carte cadeau. Afin de respecter le protocole sanitaire, les cadeaux et friandises seront distribués dans les classes ou à la Mairie pour les enfants de moins de 3 ans.
- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs suite aux élections municipales du 15 Mars 2020. Le Directeur Département des Finances Publiques a procédé à la désignation des membres titulaires et suppléants. Chaque membre désigné qu'il soit titulaire ou suppléant a reçu à son domicile un courrier d'informations signé de Mme le Maire.
- Communauté de Communes des Sablons.
Madame le Maire siège et donc a assisté aux dernières réunions, entre autre, des commissions « Culture – Patrimoine – Tourisme » et « Sport – Santé ». Il est à noter qu'est inscrit dans les projets la réfection des bancs, du plancher et de certaines corniches de l'église.
Il est également inscrit la rénovation de la voirie communautaire entre Cresnes et la limite départementale en direction du Val d'Oise soit la rue de la Croix Mathieu.
Il est envisagé de créer une commission spécifique dédiée au devenir de la ferme Havard.
- Dans le cadre de la campagne betteravière 2020, la période d'enlèvement est prévue dans la commune les semaines 41 ,45 et 2.

- SE 60.
Nathalie MEYER, déléguée SE 60, a pris contact avec Fabien FOUACHE, SE60 responsable d'affaires, pour envisager l'enfouissement des réseaux électriques dans un premier temps dans les hameaux du Petit Alléré et du Grand Alléré et, ce, de façon concomitante, si possible, avec les travaux de mise en place de l'assainissement collectif prévus en 2021.
Dossier à suivre.
- SMOTHD
Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les réunions en « présentiel » ne sont pas envisageables. Une réunion du Comité syndical en visioconférence était programmée pour le 28 Octobre mais ni Claude RAYNAUD, ni Romain COUTELET, tous deux délégués, n'ont pu se connecter, la technique n'étant pas au rendez-vous.

2/ Secrétariat de Mairie

La secrétaire, Sylvie LE BOURRE, est en arrêt maladie depuis début septembre, et, ce, à priori, jusqu'à fin octobre. Cette situation est très pénalisante pour l'avancement des travaux et Madame le Maire a dû solliciter les services de l'ADICO les 17/09, 25/09, 5/10, et 19/10 pour la prise en charge des payes, règlements fournisseurs, suivi des recettes et gestion comptable associée. Chaque intervention (forfait de 3 heures) est facturée 228€ TTC. Madame le Maire n'ayant aucune information le 30 Octobre au soir, quant à la date éventuelle de reprise de travail de Sylvie LE BOURRE, préfère anticiper et demande au Conseil l'autorisation de pouvoir procéder, le cas échéant, à toute démarche de remplacement et de signer tout document relatif à cette décision. Sa demande est acceptée à l'unanimité.
Ce point fera l'objet d'une délibération.

3/ Nomination du Correspondant Défense

Le général de division Vianney PILLET, gouverneur militaire de Lille, officier général de zone de défense et de sécurité Nord, a souhaité attirer l'attention des maires sur l'utilité et l'intérêt de la désignation d'un Correspondant Défense (CORDEF) au sein d'un Conseil Municipal, ce correspondant ayant vocation à constituer le point de contact local entre les forces armées et la Nation au sein de la Commune, notamment si elle est située dans un département à faible empreinte militaire. Nathalie MEYER se propose, proposition acceptée à l'unanimité.
Ce point fera l'objet d'une délibération.

4/PLU

Le Préfet de l'Oise, le 10 Août, a effectué un recours gracieux à l'encontre de la délibération du 6 Mars 2020, concernant l'approbation du PLU de notre Commune.

Il est basé sur 3 remarques :

- non application de la version non recodifiée du règlement : or, problème traité en son temps.
- diagnostic des réseaux électriques ne reprenant pas la desserte communale : ENEDIS saisi et plans complétés en ce sens.
- consommation excessive de surfaces naturelles dans les hameaux au profit de l'urbanisation et plus particulièrement dans le hameau de Goupillon : situation déjà argumentée dans notre dossier mais précisée pour inscription en zone U de la parcelle de M. CAUËT (réparation

d'un préjudice subit en 2007 : permis de construire délivré en 2004, puis arrêté d'interruption de travaux, arrêté annulé par le Tribunal en décembre 2007).

Le dossier de réponse élaboré en collaboration avec ESPAC URBA et Bastien CHAMPEIX, ComCom service urbanisme, a été transmis en préfecture le 23 septembre 2020.

5/ Compétence PLUI.

Conformément à l'article 136-II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), les communautés de communes seront compétentes de plein droit à compter du 1^{er} janvier 2021 en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sauf si 25% des communes de l'intercommunalité représentant au moins 20% de la population s'opposent à ce transfert de compétence dans les 3 mois précédant le 31 décembre 2020.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Sablons.

Ce point fera l'objet d'une délibération.

Convention de mise en place d'un Service d'Urbanisme Mutualisé (SUM) avec la Communauté de Communes des Sablons.

Madame Le Maire informe le Conseil qu'en séance du 24 Septembre 2020 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sablons, il a été exposé le fait que les Conventions de mise à disposition d'un service commun ayant pour mission l'instruction des autorisation d'urbanisme arrivent à leur terme à la fin de l'année : il est donc nécessaire de procéder au renouvellement de ces conventions pour une durée de 5 ans étant précisé que les conditions tarifaires du service d'urbanisme mutualisé demeureront inchangées soit CU A et B 40€, déclarations préalables 85€, permis de démolir 95€, permis de construire 120€ et permis d'aménager 145€.

Madame Le Maire demande l'autorisation de signer la convention SUM avec la Communauté de Communes des Sablons.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Ce point fera l'objet d'une délibération.

6/ Revalorisation de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs (IRL)

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2020, s'agissant de l'Indemnité représentative de logement des Instituteurs.

Madame Le Maire propose de reconduire le taux retenu pour l'exercice 2019.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Ce point fera l'objet d'une délibération.

7/ Rapport d'activité 2019 Communauté de Communes des Sablons

Jean-Pierre CATTELOIN présente ce rapport, sachant que la ComCom regroupe 20 communes représentant au total 38.890 habitants, avec en exécution budgétaire au budget général

16 078 443,97€ de dépenses de fonctionnement, 20 581 387,00€ de recettes et un encours de dette de 86 204,07€ soit 2,18 par habitant.

Sont abordés le développement économique, l'aménagement du territoire, l'Environnement et les Services annexes.

L'intégralité du rapport est consultable sur le site de la COMCOM.

8/ Convention remboursement : achat de masques.

Madame Le Maire expose que la Communauté de Communes des Sablons, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire COVID-19, a procédé à l'achat de masques pour le compte de la Commune de Neuville-Bosc.

Madame Le Maire demande l'autorisation de signer la convention relative au remboursement d'achat de ces masques ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier .

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

9/ Questions diverses :

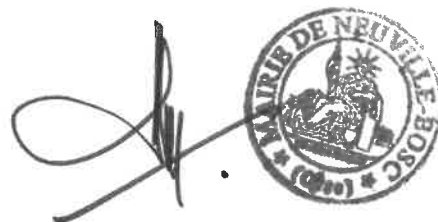
Romain COUTTELET interroge sur l'état d'avancement du dossier « école numérique »

Madame Le Maire précise qu'un second devis vient d'être établi et que les intéressés restent dans l'attente d'une réunion au cours de laquelle devraient être fixés les attentes techniques et le coût associé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Madame Le Maire remercie les membres du Conseil de leur présence et donne la parole au public.

Aucune remarque n'est faite.



Le Maire
Annie LEROY